

Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

INTITULE DU POSTE ⁽¹⁾

Chargé(e) d'études économiques et statistiques sur les dépenses de santé

Référence (Répertoire des emplois-types des Administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative) ⁽²⁾

Famille professionnelle ⁽³⁾ : Études et évaluation des politiques publiques – Prospective

Emploi-type ⁽⁴⁾ : Chargé(e) d'études

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche N°
(ne pas renseigner)

Catégorie : Encadrement supérieur A B C

Cotation, s'il y a lieu ⁽⁵⁾ :

Corps et grade : attaché, administrateur ou agent contractuel de niveau équivalent

Poste vacant : Oui

Date de mise à jour :
(25/04/2017)

Date de prise de poste souhaitée : dès que possible

Candidatures à envoyer impérativement par mail à :

Jean-Cyprien Héam, chef du bureau de l'analyse des comptes sociaux : jean-cyprien.heam@sante.gouv.fr, 01 40 56 84 98
Myriam Mikou, adjointe du bureau de l'analyse des comptes sociaux : myriam.mikou@sante.gouv.fr, 01 40 56 88 73

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : DREES - Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

Sous-direction : Sous-direction des Synthèses des Études Économiques et de l'Évaluation

Bureau : Bureau de l'analyse des comptes sociaux

Sites : Duquesne (14 avenue Duquesne - PARIS 7^{ème} - Métro : École Militaire – St-François Xavier)
 Montparnasse (place des cinq Martyrs du Lycée Buffon - PARIS 14^{ème} – Métro : Gaîté – Montparnasse - Pasteur)
 Avenue de France (95 avenue de France – PARIS 13^{ème} – Métro ou RER C : Bibliothèque François Mitterrand)
 Javel (39-43, quai André Citroën – PARIS 15^{ème} – Métro : Javel-André Citroën (ligne 10) ou RER C : Javel

Autres (adresse précise du site) :

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Missions de la structure (sous-direction, département, mission...) ⁽⁶⁾ :

La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques a été créée par le décret du 30 novembre 1998 (J.O. du 1er décembre 1998) ; ses missions ont été confirmées par le décret n° 2000-685 du 21 juillet 2000. Elle est compétente pour toutes les informations concernant la santé, la protection sociale, la lutte contre l'exclusion et la politique d'intégration.

La DREES a pour mission prioritaire de doter les ministères chargés de l'action sociale et de la santé, leurs services déconcentrés ainsi que les établissements, organismes, agences sous leur tutelle, d'une meilleure capacité d'observation, d'expertise et de prospective.

Ses attributions :

1) Statistiques et systèmes d'information

- Concevoir l'appareil statistique et assurer la collecte, l'exploitation et la diffusion des statistiques
- Assurer la conception et la cohérence des systèmes statistiques.

2) Recherche

- Orienter, en liaison avec le ministère chargé de la Recherche, la politique de la recherche
- Concourir au développement des travaux de recherche et à la valorisation de leurs résultats.

3) Synthèses et études

- Effectuer des travaux de synthèse, notamment les comptes de la santé et les comptes de la protection sociale
- Réaliser des études et des projections sociodémographiques, économiques et financières
- Coordonner et animer les études menées sous l'égide des ministères chargés de l'action sociale et de la santé.

4) Évaluation

- Contribuer à promouvoir les travaux d'évaluation
- Analyser les effets structurels des politiques sociales et participer à la conception, à la validation et à la mise en œuvre des méthodes d'évaluation.

5) Information

- Diffuser et publier les travaux dont elle a assuré la réalisation et la coordination.

Missions du bureau ⁽⁶⁾ : Le bureau de l'analyse des comptes sociaux élabore les Comptes de la santé et les Comptes de la protection sociale. Il réalise par ailleurs des études et des prévisions sociodémographiques, économiques ou financières permettant d'éclairer les politiques ministérielles dans le domaine sanitaire et social. Il réalise également le rapport du gouvernement au parlement sur la situation financière des organismes complémentaires.

Effectif du bureau (répartition par catégorie) : 9 agents de catégorie A (1 chef de bureau, 1 adjoint, 3 agents sur les dépenses de santé, 3 agents sur la protection sociale, et 1 agent sur les organismes complémentaires).

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

Activités principales ⁽⁷⁾ : Le titulaire du poste réalise des études approfondies, qui permettent en particulier d'éclairer les aspects les moins bien connus de la dépense de santé et d'en comprendre la dynamique. Dès les premiers mois de sa prise de poste, il poursuivra les travaux sur la mesure de la dépense de prévention, en lien avec la sous-direction santé de la Drees, la direction générale de la santé et la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés. Le titulaire du poste dispose d'un accès aux données exhaustives du SNIIRAM. Selon l'actualité et les priorités définies au sein de la sous-direction, il produira des études économiques ou statistiques sur les dépenses de santé, le système de soins, le comportement de consommation de soins et de biens médicaux ou différents aspects de la protection sociale. Ces études seront élaborées sur la base de données françaises ou en comparaison internationale (seul ou en binôme).

En outre, le titulaire du poste participe chaque année à la rédaction de courtes analyses pour le rapport des comptes de la santé, présenté au ministre à la commission des comptes de la santé en septembre. Il répond aux demandes de l'environnement administratif (cabinet du ministre, directions du ministère chargé de la santé) relatives aux dépenses d'assurance maladie. En particulier, dans le cadre de la préparation du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, le titulaire du poste contribue à la rédaction de l'annexe 7 « ONDAM et dépense nationale de santé ».

Partenaires institutionnels ⁽⁸⁾ :

Le titulaire travaille en relation étroite avec la sous-direction santé de la Drees, la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), et la direction générale de la Santé (DGS). Selon les sujets, il est amené à travailler avec les autres services en charge du suivi et de la régulation des dépenses de santé : direction de la Sécurité sociale (DSS), haut conseil à l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), etc.

Spécificités du poste / Contraintes ⁽⁹⁾ :

PROFIL SOUHAITE

Compétences requises sur le poste ⁽¹⁰⁾ :

Connaissances ⁽¹⁰⁾

Connaissances en statistiques quantitatives

La connaissance du système de santé et/ou de l'économie de la santé serait un plus.

	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Savoir-faire ⁽¹⁰⁾ E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau 1)				
Techniques statistiques de collecte et de traitement des données		X		
Analyse statistique, économique et économétrie		X		
Maîtrise des logiciels de statistiques (SAS notamment), et d'Excel		X		
Capacité de synthèse et capacités rédactionnelles		X		

E - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine (niveau 4 du dictionnaire des compétences)

M - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat (niveau 3 du dictionnaire des compétences)

A - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements (niveau 2 du dictionnaire des compétences)

N - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...) (niveau 1 du dictionnaire des compétences)

Savoir être ⁽¹⁰⁾

Rigueur et sens de l'organisation

Aptitude au travail en équipe

Initiative et autonomie

Expérience professionnelle ⁽¹¹⁾
 le poste peut convenir à un premier poste dans le domaine ou à une nouvelle orientation professionnelle

 ou expérience professionnelle souhaitée dans le domaine :
FORMATION ⁽¹²⁾**Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail (T1)**

SNIRAM – système national d'informations inter-régimes de l'Assurance maladie

PMSI – Programme de médicalisation des système d'information

Techniques rédactionnelles

Économie de la santé

Autres formations utiles au posteDurée d'affectation souhaitée sur le poste ⁽¹³⁾: 3 ans minimum